

PAR COURRIEL

Nicolet, le 1<sup>er</sup> août 2016

Objet : Demande d'accès concernant la propriété située  
au 655, boulevard Alphonse-Deshaies à Bécancour

---

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 15 juillet dernier, concernant l'objet précité.

Vous trouverez en pièces jointes les documents visés par votre demande.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 819 293-4122, poste 254.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*Original signé par :*

Suzanne Tremblay  
Répondante régionale  
de l'accès aux documents

p. j.

Nicolet, le 16 mai 2016

**AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
(RLRQ, chapitre Q-2, article 32)

Arkema Canada inc.  
2, Queen Street E., bureau 1500  
Toronto (Ontario) M5C 5G5

N/Réf. : 7610-17-01-00586-39  
401337287

**Objet : Installation d'un système de traitement tertiaire à la sortie du système de traitement biologique des effluents**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande d'autorisation du 25 mai 2015, reçue le 27 mai 2015 et complétée le 10 mai 2016, j'autorise, conformément à l'article 32 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Installation d'un système de traitement tertiaire à la sortie du système de traitement biologique des effluents, comprenant un programme d'autosurveillance des effluents, sur les lots 3 294 088, 3 294 091, 3 551 548 et 3 551 549 du cadastre du Québec, dans la ville de Bécancour, faisant partie de la municipalité régionale de comté de Bécancour.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre datée du 25 mai 2015, signée par M<sup>me</sup> Josée Lafrenière, ing., Arkema Canada inc., concernant une demande d'autorisation pour l'installation d'un système de traitement tertiaire à la sortie du système de traitement biologique des effluents, incluant les documents joints;
- Lettre datée du 20 juillet 2015, signée par M. Luc Lecompte, Arkema Canada inc., concernant, notamment, la révision du bilan d'eau et les fiches signalétiques, incluant les documents joints;

- Lettre datée du 31 août 2015, signée par M<sup>me</sup> Josée Lafrenière, ing., Arkema Canada inc., concernant des informations complémentaires sur le système de traitement biologique des effluents et le bilan d'eau;
- Lettre datée du 6 mai 2016, signée par M<sup>me</sup> Josée Lafrenière, ing., Arkema Canada inc., concernant la révision technique du système de traitement tertiaire, incluant le programme d'autosurveillance et les documents joints.

En cas de divergence entre l'information fournie, la plus récente prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, cette autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant

Pour le ministre,



FB/LT/lr

François Boucher  
Directeur régional de l'analyse  
et de l'expertise de la Mauricie  
et du Centre-du-Québec par intérim

Nicolet, le 16 mai 2016

**CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
**(RLRQ, chapitre Q-2, article 22)**

Arkema Canada inc.  
2, Queen Street E., bureau 1500  
Toronto (Ontario) M5C 5G5

N/Réf. : 7610-17-01-00586-39  
401337244

**Objet : Exploitation d'un système de traitement tertiaire à la sortie  
du système de traitement biologique des effluents**

Mesdames,  
Messieurs,

À la suite de votre demande de certificat d'autorisation du 25 mai 2015, reçue le 27 mai 2015 et complétée le 10 mai 2016, j'autorise, conformément à l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), le titulaire mentionné ci-dessus à réaliser le projet décrit ci-dessous :

Exploitation d'un système de traitement tertiaire à la sortie du système de traitement biologique des effluents, comprenant un programme d'autosurveillance de l'effluent final, sur les lots 3 294 088, 3 294 091, 3 551 548 et 3 551 549 du cadastre du Québec, dans la ville de Bécancour, faisant partie de la municipalité régionale de comté de Bécancour.

Les documents suivants font partie intégrante du présent certificat d'autorisation :

- Lettre datée du 25 mai 2015, signée par M<sup>me</sup> Josée Lafrenière, ing., Arkema Canada inc., concernant une demande de certificat d'autorisation pour l'exploitation d'un système de traitement tertiaire à la sortie du système de traitement biologique des effluents, incluant les documents joints;
- Lettre datée du 20 juillet 2015, signée par M. Luc Lecompte, Arkema Canada inc., concernant, notamment, la révision du bilan d'eau et les fiches signalétiques, incluant les documents joints;

- Lettre datée du 31 août 2015, signée par M<sup>me</sup> Josée Lafrenière, ing., Arkema Canada inc., concernant des informations complémentaires sur le système de traitement biologique des effluents et le bilan d'eau;
- Lettre datée du 6 mai 2016, signée par M<sup>me</sup> Josée Lafrenière, ing., Arkema Canada inc., concernant la révision technique du système de traitement tertiaire, incluant le programme d'autosurveillance et les documents joints.

En cas de divergence entre l'information fournie, la plus récente prévaudra.

Le projet devra être réalisé et exploité conformément à ces documents.

En outre, ce certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



FB/LT/lr

François Boucher  
Directeur régional de l'analyse  
et de l'expertise de la Mauricie  
et du Centre-du-Québec par intérim